



Astreinte 24h sur 24 et payee 30 € brut est ce normal?

Par **famrouk**, le **04/04/2011** à **19:31**

Bonjour,

Je travaille dans une Société de transport en qualité de responsable PLanning avec un statut d'Agent de Maîtrise

Je suis dans l'obligation d'avoir des astreintes téléphoniques toute la semaine nuit et jour ainsi que le week end pour un montant de 30€ BRUT....

Je trouve cela très peu rémunéré et malgré mes demandes le montant de cette astreinte très contraignante ne sera pas réévaluée.

Suis-je en droit de refuser ces astreintes dans ces conditions?

Est ce normal de les rémunérer si peu?

Est ce du travail dissimulé?

Merci de votre réponse

Cordialement